

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 01843

Numéro SIREN : 800 260 184

Nom ou dénomination : A.N.E

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2020 sous le numéro de dépôt 5085

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/5085

Type d'acte : Ordonnance

Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Déposant :

Nom/dénomination : A.N.E

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 800 260 184

N° gestion : 2019 B 01843



**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

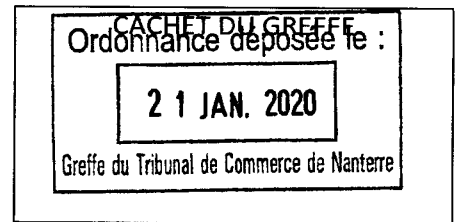
DEPOT N° :.....5085.....
LE: 24 janvier 2020

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2020O00072



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2020O00072
Affaire : SASU A.N.E

ORDONNANCE

Nous, Mabé LE CHATELIER, agissant par délégation de M. Frédéric DANA, président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **29 MARS 2020** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **30 JUIN 2019** de la société requérante **SASU A.N.E 122 AV HENRI GINOUX 92120 MONTRouGE (RCS NANTERRE 800260184)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *21 janvier 2020*

Le greffier,
D. MESLE



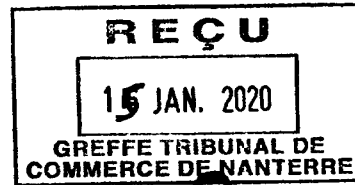
Le juge délégué,
Mme Mabé LE CHATELIER

Première page





A.N.E



2020 72

**Requête aux fins d'une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2019.**

(Article R.225-64 du code de commerce)

A la requête de :

Madame Laïla ALLOU, agissant en qualité de présidente de la société SAS A.N.E, sis au 122 avenue henri ginoux - 92120 Montrouge - RCS Nanterre, sous le numéro 800 260 184

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a conformément à ses statuts clôturés son exercice social le 30 juin 2019, qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice, au plus tard le 31 décembre 2019.
- Que les comptes annuels étant au stade de la certification par le commissaire aux comptes, l'assemblée d'approbation des comptes ne pourra se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite, qu'il vous plaise, Madame la présidente, Monsieur le président, de proroger jusqu'au **29 mars 2020**, le délai de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

**Fait à Montrouge
Le 6 janvier 2020
En deux exemplaires.**

Laila ALLOU
Présidente
122 avenue HENRI GINOUX
92120 - MONTROUGE
SIRET : 800 260 184 000 34
SASU A.N.E. - APE 4939B

SAS A.N.E
Au capital de 150.000,00 € - RCS Nanterre 800 260 184 - APE 4939B
Siège social :
122 Avenue Henri Ginoux - 92120 Montrouge
Etablissements secondaires :

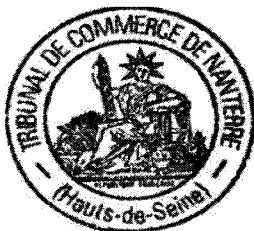


[Signature]

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



N° de rôle	2020O00072
Nom du dossier	SASU A.N.E
Délivrée le	24/01/2020

Troisième et dernière page.

